



**Allocution de monsieur Jean-Claude Ménard, actuaire en chef
Bureau de l'actuaire en Chef
Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), Canada
à l'occasion du
Forum mondial de la sécurité sociale de l'AISS**

**Adapter la sécurité sociale aux changements démographiques de
manière durable**

**Le Cap, Afrique du Sud
Le mercredi 1^{er} décembre 2010**

L'ÉNONCÉ FAIT FOI

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Brock Kruger
Communications et consultations
brock.kruger@osfi-bsif.gc.ca
www.osfi-bsif.gc.ca



BSIF
OSFI

Allocution de monsieur Jean-Claude Ménard, actuaire en chef
Bureau de l'actuaire en Chef
Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), Canada
à l'occasion du
Forum mondial de la sécurité sociale de l'AISS
discutant le sujet :
Adapter la sécurité sociale aux changements démographiques de manière
durable

Le Cap, Afrique du Sud
Le mercredi 1er décembre 2010

Chers délégués, bonjour.

Je suis ravi de participer à cette séance plénière consacrée aux réalisations que les commissions techniques de l'ISSA ont accomplies au cours du dernier triennium et qui portaient sur l'adaptation de la sécurité sociale aux changements démographiques.

À titre de président de la Commission technique des études statistiques, actuarielles et financières, je suis très heureux de vous faire part des points saillants de nos activités.

En janvier 2008, la Commission a identifié deux grands projets pour le triennium. Le premier s'intitulait « L'amélioration de la longévité et son impact sur la viabilité des régimes de sécurité sociale », et le second, « Le financement optimal des régimes de sécurité sociale dans un contexte démographique en pleine évolution ». Dans le cadre de ces deux projets, la Commission a organisé trois événements internationaux qui ont eu lieu à Chypre, au Canada et en Uruguay et soutenu un certain nombre d'initiatives, dont deux enquêtes internationales. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont fait de ce triennium un succès, soit les comités organisateurs nationaux des trois événements, les 40 brillants conférenciers issus de plus de 30 pays et, enfin et surtout, les quelque 250 délégués qui ont pris part à ces événements.

Vieillesse mondiale

L'évolution démographique, la détérioration des ratios de dépendance et l'augmentation de la longévité sont les principales causes des hausses prévues des charges de retraite. Selon les Nations Unies, la presque totalité de la croissance de la population d'ici à 2050 aura lieu dans les pays moins développés. La population de l'Afrique, par exemple, devrait presque doubler. Cela contraste fortement avec l'évolution de la population en Europe, qui devrait diminuer au cours de la même période.

La croissance actuelle des populations est principalement due à la baisse des taux de mortalité ce qui fait augmenter les espérances de vie. Ces augmentations, conjuguées à la baisse des taux de fécondité, accélèrent le

vieillesse des populations. Bien que les populations vieillissent à des taux divers, nous assisterons néanmoins à une hausse spectaculaire des ratios de dépendance aux quatre coins du globe, même dans les régions où ils sont faibles à l'heure actuelle.

Le vieillissement est une cause importante de l'insécurité économique, laquelle est attribuable à la perte du revenu gagné et à la détérioration de la santé. En raison de l'évolution de la structure familiale et de la population active, la responsabilité d'offrir un niveau de vie adéquat aux aînés incombe maintenant aux particuliers eux-mêmes et à la société. Les régimes de sécurité sociale représentent le principal mécanisme permettant à la société de bâtir un filet pour protéger ses citoyens âgés en les aidant à planifier leur avenir et en les mettant à l'abri de la pauvreté.

L'amélioration de la longévité et son impact sur la viabilité des régimes de sécurité sociale

L'augmentation de la longévité est un phénomène positif pour les individus et pour l'ensemble de la société, mais elle comporte aussi certains risques. De toute évidence, pour que les régimes de sécurité sociale demeurent viables, il faut que le risque de vivre plus longtemps soit assumé à la fois par les cotisants et les bénéficiaires. La question de savoir dans quelle proportion il faut répartir ce risque entre les cotisants et les bénéficiaires est toujours difficile à répondre, et cette réponse variera d'un pays à l'autre. Afin de partager les risques associés à une durée de vie plus longue, il est nécessaire de concilier des objectifs contradictoires : protéger les aînés de la pauvreté, préserver la viabilité du régime de sécurité sociale et éviter des transferts intergénérationnels substantiels.

En général, les pays abordent les augmentations de l'espérance de vie soit en introduisant des composantes de cotisations déterminées ou de régimes à comptes notionnels à leur régime de sécurité sociale, soit en haussant l'âge de la retraite ou en incorporant des ajustements liés à l'espérance de vie aux régimes à prestations déterminées traditionnels.

Les régimes à cotisations déterminées transfèrent un grand nombre de risques aux bénéficiaires, notamment le risque de longévité. Ce transfert du risque de longévité pourrait entraîner l'érosion de la protection sociale des personnes âgées, surtout si le régime n'impose pas la transformation du capital en rente.

En ce qui concerne les régimes à prestations déterminées, l'une des façons courantes de faire face à l'augmentation de l'espérance de vie consiste à hausser l'âge de la retraite. Comme on a pu le constater dernièrement en France, il s'agit là d'une décision qui peut être difficile à mettre en application. Toutefois, si l'âge ouvrant droit à pension augmente à un rythme égal ou inférieur à celui de l'augmentation de l'espérance de vie, les gens pourront prendre leur retraite plus tard et jouir néanmoins d'une retraite au moins aussi longue que celle qu'ont connue leurs parents.

Une autre façon d'augmenter l'âge réel de la retraite consiste à offrir des options aux assurés : prendre sa retraite au même âge que celui des cohortes précédentes et toucher une pension réduite pour tenir compte de la période de paiement plus longue, travailler plus longtemps et toucher une pension non réduite afin que la période de paiement soit la même que celle qu'ont connue les cohortes précédentes, ou travailler encore plus longtemps et toucher une pension plus élevée qui tient compte de la période de paiement écourtée.

Il est impossible d'évaluer l'incidence de l'augmentation de l'espérance de vie sur la viabilité des régimes de sécurité sociale et de déterminer les ajustements adéquats liés à la longévité si l'on ne dispose pas de tables de mortalité fiables. Il faut prêter attention à l'incertitude entourant les améliorations futures des taux de mortalité et à l'importance d'utiliser de bonnes méthodes pour les projeter comme la mortalité de cohortes et les projections stochastiques, de même que de bonnes tables de mortalité pour chaque segment de la société.

Le financement optimal des régimes de sécurité sociale dans un contexte démographique en pleine évolution

L'évolution du contexte démographique soulève inévitablement la question de savoir comment on peut élaborer et financer de façon optimale les régimes de sécurité sociale.

Il existe, en l'occurrence, de nombreuses façons de définir la notion d'optimalité. Serait-ce en s'assurant de traiter équitablement les cotisants, les travailleurs actuels, les retraités et les générations futures? Serait-ce en atténuant les risques associés à la mauvaise gestion et aux pertes des marchés financiers? Serait-ce en stimulant le marché du travail et les marchés financiers? Ou bien en veillant au bien-être de la société dans son ensemble? Il n'existe pas de système de retraite « idéal », et la notion d'optimalité varie au fil du temps et d'un pays à l'autre. Une chose est sûre cependant : les régimes de sécurité sociale sont essentiellement des instruments sociaux et, à ce titre, leur financement devrait être perçu comme un moyen de s'acquitter de son mandat « social ».

Les principales caractéristiques que peuvent comporter les régimes de sécurité sociale sont les suivantes : financement par capitalisation ou par répartition; participation volontaire ou obligatoire; comptes individuels ou mise en commun des risques; régime public ou régime privé; présence ou non de mécanismes d'ajustement automatiques.

Dans l'idéal, les systèmes de sécurité sociale devraient être conçus de manière à pouvoir s'auto-ajuster à l'évolution des contextes démographique et économique, réduisant ainsi le risque politique auquel tous les systèmes sont exposés. Tel qu'il a été souligné dans l'enquête internationale sur les mécanismes d'auto-ajustement commanditée par la Commission, il existe divers types de mécanismes, dont certains sont très complexes. Plusieurs des mécanismes n'ont jamais été mis en pratique, par exemple au Canada, tandis que certains, comme en Suède, ont été soumis à de fortes tensions à la suite de la récente crise mondiale. Il reste à voir dans quelle mesure ces mécanismes

seront efficaces et robustes à long terme. Il s'agit d'un domaine qui connaîtra sans nul doute de nouveaux développements à l'avenir.

Lorsqu'on s'interroge sur les mérites des régimes à capitalisation entière ou partielle et des régimes par répartition, il importe de comprendre que la capitalisation (partielle ou entière) des régimes de sécurité sociale présuppose l'existence d'instruments financiers dans lesquels il est possible d'investir, de même qu'une solide structure de gouvernance. Selon l'Indice de perception de la corruption publié chaque année par Transparency International, seulement 26% des pays visés par l'enquête sont perçus comme n'ayant pas de graves problèmes de corruption.

Les régimes à comptes individuels transfèrent aux assurés la plupart des risques comme le risque de placement et le risque de longévité. Les frais de gestion élevés, les faibles rendements et les bouleversements des marchés du travail nationaux ont érodé le niveau des prestations et le taux de couverture de la population active. La dernière crise financière et économique a exacerbé ces problèmes. À mon avis, les régimes à cotisations déterminées, dans leur forme pure, n'entraînent pas un partage équitable des risques et ne constituent pas une bonne solution si l'on veut des régimes qui soient viables et socialement responsables.

Cette crise a surtout mis en lumière les nombreuses facettes et la complexité qui existent relativement à la question du financement optimal, du fait que les régimes de sécurité sociale ont été soumis à de fortes tensions. Comme on pouvait s'y attendre, aucun régime de pension n'était à l'abri. Non seulement l'actif des régimes, s'il en avait, a été touché par les rendements négatifs des marchés, mais la hausse du chômage a en plus érodé les revenus provenant des cotisations.

Bref, la crise est venue nous rappeler que la sécurité sociale avait pour objectif de protéger les participants. Les régimes devraient donc dûment prendre en compte le partage des risques dans leur structure et leur modèle de financement pour assurer leur viabilité à long terme et pour pouvoir faire face aux événements exceptionnels comme la crise financière de 2008.

Hier, on a parlé de la bonne gouvernance des régimes de sécurité sociale. Je tiens à souligner que nous pourrions passer des heures à discuter de la structure de ces régimes et du choix de leur mode de financement. Mais aucun système ni aucun mode de financement ne donnera de bons résultats s'ils ne font pas l'objet d'une évaluation et d'un contrôle adéquats. Pour pouvoir promouvoir des régimes qui sont viables sur le plan actuariel, il faut disposer de mesures actuarielles bien définies et bien documentées. De plus, ces mesures devraient être utilisées pour l'évaluation de la viabilité financière des régimes de sécurité sociale.

Obligations professionnelles

L'évolution rapide des contextes démographique et économique de par le monde nous pousse à exploiter nos habiletés professionnelles avec intégrité et avec une conscience sociale. J'aimerais ici citer l'une des Règles de déontologie de l'Institut canadien des actuaires :

« Le membre agit avec honnêteté, intégrité et compétence, et de manière à remplir les responsabilités de la profession envers le public et à maintenir la réputation de la profession actuarielle. »

J'insiste sur les mots «**responsabilités de la profession envers le public**». Cela signifie qu'en plus des actuaires, tous les spécialistes de la sécurité sociale doivent faire preuve **d'objectivité et de dévouement** à l'égard de l'intérêt public. Toutes les sociétés actuarielles, qui sont membres titulaires de l'Association Actuarielle Internationale, ont adopté des normes professionnelles énonçant des exigences similaires. En conséquence, nous devons continuer à assumer notre responsabilité envers la société, aussi bien à titre de professionnels que de simples citoyens.

Je vous remercie de votre attention.